



Procès-verbal
Conseil municipal
12 janvier 2022
à 19 H 00

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de votants : 26

Date de convocation : 07/01/2022

Lieu de séance : Salle des Fêtes de Saint-Laurent de Belzagot

Président de séance : M. BOLVIN Jean-Michel, Maire

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques (arrivé en cours de séance durant l'exposé de M. GAUDIN), Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane a donné pouvoir à Mme CAILLETEAU Muriel
Mme HUGUET Myriam a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
M. CARTER Maximilian a donné pouvoir à M. DEMESSEMAKERS Olivier
M. VIGIER Pascal

Secrétaire de séance : Mme GODREAU Sandrine



Ordre du jour

Intervention

1. Présentation du programme « Petites Villes de Demain » par M. Ronan GAUDIN

Communication

2. Organisation d'un plan de communication

Vie associative

3. Tarifs et modalités de location des salles communales

Ressources Humaines

4. Création d'un poste technique dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences

Finances

5. Location de la Licence IV
6. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

7. Approbation du montant des Attributions de Compensation pour l'année 2022

Questions diverses

Début de la séance à 19 h 00

- ❖ M. le Maire énonce les pouvoirs.
- ❖ Mme GODREAU Sandrine est désignée secrétaire de séance.
- ❖ M. le Maire demande l'approbation des procès-verbaux des 14 et 22 décembre 2021. Aucune remarque n'étant faite, les procès-verbaux sont approuvés.
- ❖ M. le Maire accueille M. Ronan GAUDIN, Chef de Projet « Petites Villes de Demain » afin qu'il présente aux membres du conseil municipal les résultats du diagnostic qu'il a réalisé sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire expose au préalable qu'avec la nouvelle sono il est indispensable que chacun parle dans le micro (plusieurs sont dispatchés parmi les membres du conseil municipal) afin que l'enregistrement puisse être exploité.

Intervention

1. Présentation du programme « Petites Villes de demain » par M. Ronan GAUDIN

M. Ronan GAUDIN se présente : Chef de projet « Petites Villes de Demain » travaillant sur les 5 communes retenues dans ce dispositif au sein de la communauté de communes. L'objectif de la présentation est de faire un point sur l'état d'avancement de la mission qui a démarré au mois d'août dernier.

Un petit diagnostic du territoire a ainsi été réalisé en premier lieu. Plusieurs indicateurs ont été retenus et notamment l'aspect démographique pour travailler sur les atouts et également les faiblesses du territoire. Le constat qui a été fait au niveau des villes sélectionnées « Petites Villes de Demain » est qu'il y avait une décroissance démographique liée à une perte de la population ainsi qu'à son vieillissement. Le constat a été réalisé au départ à l'échelle du territoire intercommunal avant d'être zoomé sur les communes lauréates.

En ce qui concerne Montmoreau, le diagnostic a été réalisé à travers la fusion des 5 communes historiques par l'addition de leur population respective. La commune nouvelle de Montmoreau comptabilise 2 575 habitants (données INSEE en 2018). Un décalage peut exister entre la réalité d'aujourd'hui et celle de 2018 mais le constat repose sur les dernières données officielles recueillies.

Le diagnostic fait ressortir que la commune est en légère perte de population depuis 2012, année où un pic a été constaté. Il est à noter toutefois qu'il y a une stagnation depuis 2 ou 3 ans, atténuant le signe de fragilité. Le vieillissement de la population s'explique par le fait qu'il y a d'avantage de décès que de naissances. Mais à contrario le point positif provient du sol migratoire important. Entre 2013 et 2018, la commune a gagné 124 habitants venant de l'extérieur : c'est le taux le plus important au sein de la communauté de communes de Lavalette-Tude-Dronne.

La taille des ménages, qui correspond à une moyenne du nombre de personnes par famille, est de 2,10 personnes, en diminution par rapport à 2013 et s'expliquant par l'accroissement de familles monoparentales, du nombre de personnes vivant seules de par le veuvage et/ou les divorces. L'indice de vieillissement (rapport entre la population de plus de 65 ans et la population de moins de 20 ans) est en hausse depuis 2007 et concerne tout le territoire de l'intercommunalité. Seul le secteur du Nord de la CDC a un rajeunissement de sa population dû au desserrement de la ville d'Angoulême. Le revenu médian des ménages est quant à lui dans la moyenne haute du territoire.

On note que le nombre d'actifs est en baisse depuis 2013 et que le taux de chômage augmente (passé de 12 à 17 % sur cette même période, sachant qu'au niveau national il était de 9 %). Cependant le point positif est l'indice de concentration de l'emploi. Montmoreau a des entreprises qui génèrent des emplois, ce qui est un atout pour le territoire. Elle est véritablement un pôle d'emplois contrairement aux autres communes qui elles ont plus une fonction résidentielle.

Le recensement des commerces n'a pas été poussé jusqu'au bout et mériterait d'être approfondi. Il est dénombré 21 commerces en centre bourg et 14 vitrines vacantes.

M. Ronan GAUDIN précise que le dispositif « Petites Villes de Demain » accorde beaucoup d'importance au domaine du logement et de l'habitat (rénovation, réhabilitation du bâti). Des aides sont allouées à ce dispositif. Il a été travaillé sur plusieurs indicateurs : nombre de logements vacants (10 %), de résidences secondaires (11 %) et de résidences principales (79 %) ainsi que la typologie des logements. En termes d'évolution, le nombre de résidences principales est resté stable ; celui de résidences secondaires a diminué et celui de logements vacants a augmenté. Cent cinquante logements sont recensés vacants à l'échelle de la commune. La répartition entre locations (25%), propriétaires occupants (68%) et logements sociaux (7 %) est homogène sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Il précise que Montmoreau étant une commune de moins de 3 500 habitants, n'est pas touchée par l'obligation de logements sociaux supplémentaires.

Le prix de l'immobilier (information issue du site monmeilleuragent.com de référence nationale) est de 1 014 € (prix moyen du m²), moyenne assez faible qui peut être un atout pour de futurs investisseurs. Le besoin en logement se calcule par rapport à la taille des ménages, à l'augmentation des logements vacants et à la perte de la population. A titre indicatif, pour conserver la population de 2013, il aurait fallu 107 nouveaux logements (neufs ou réhabilités), ce qui montre le besoin important en matière de logements sur le territoire. Dans le cadre des logements vacants voire insalubres, des secteurs sont identifiés : près de la gare, rue de la gare et près du château. Ces données proviennent de l'étude pré-opérationnelle d'une éventuelle future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui est menée actuellement par la communauté de communes.

Le diagnostic de tous ces indicateurs permet de mettre en avant autant les signes de fragilité que ceux de croissance de la commune de Montmoreau.

L'offre de santé apparaît insuffisante sur le territoire

L'activité touristique, calculée par rapport à la capacité d'hébergement (chambres d'hôtes, gîtes), est dense. On note également une diversité intéressante de l'activité économique (aucun secteur d'activité ne se détache des autres).

Les effectifs des écoles et le nombre de classes sont stables alors que sur d'autres communes on note des diminutions de classes de maternelle et de primaire.

En ce qui concerne la mobilité, la fréquentation de l'arrêt SNCF à Montmoreau est en hausse, tout comme à Chalais depuis 2017.

Suite à ce diagnostic, des orientations, objectifs sont proposés par M. Ronan GAUDIN afin de travailler la prochaine étape et de déterminer les accompagnements possibles (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), Etablissement Public Foncier (EPL), Association de commerçants, etc.... Divers organismes ont d'ailleurs été rencontrés. Il s'agit dorénavant de travailler sur un projet de territoire en définissant les axes sur les thématiques qui viennent d'être abordées (habitat, commerce, développement économique, accessibilité aux mobilités et aux connexions, mise en valeur des formes urbaines, espaces publics, patrimoine, accès aux équipements sportifs et culturels) afin d'établir une feuille de route.

A titre d'exemple, il rappelle la décision de la communauté de communes de lancer une étude pré-opérationnelle pour aboutir à une OPAH, qui prédispose des aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de la reconquête des logements vacants, insalubres, ce qui, pour des propriétaires occupants et/ou bailleurs, enclenche des aides.

Des dispositifs sont également possibles dans le cadre de la reconquête de friches économiques.

Il précise que l'EPL peut apporter des aides et un accompagnement concret sur la réhabilitation d'îlots insalubres ou vacants.

Enfin, en fonction de la volonté politique, des aides peuvent être mises en place pour l'accession à la propriété et/ou pour adapter des logements aux personnes âgées.

Sur le plan économique, des axes de travail peuvent être réalisés pour la réduction de la vacance commerciale et identifier les leviers disponibles.

Le développement des usages du numérique à destination des commerçants est également une piste (par exemple e-commerce) tout comme celui de l'offre touristique.

L'orientation vers le développement des déplacements doux est aussi une piste intéressante sur laquelle la commune de Montmoreau s'est déjà engagée dans le cadre du projet « Voie Verte ».

Les actions à mettre en place doivent s'articuler dans un périmètre d'intervention, défini dans l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) par la commune, et en accord avec les services de l'Etat. Il doit être élaboré à travers plusieurs faisceaux d'indices (l'histoire du bâti, les fonctions et les équipements structurants, la densité de la population, le patrimoine historique, et tout ce qui a trait à la centralité).

Sont présentés les éléments identifiés comme véritablement structurants du centre bourg de Montmoreau : l'EHPAD, le centre médical, la zone de Super U, La poste, l'avenue de l'Angoumois qui concentre plusieurs commerces, le collège, la gendarmerie, le site de la communauté de communes, l'équipement sportif (équipement prépondérant), la halte de la gare et le centre de loisirs. A travers ces éléments, le périmètre d'intervention va pouvoir être travaillé puisque toutes les actions vont devoir être inclus dans ce périmètre, qui n'est pas figé et qui pourra être agrandi. La base de travail va partir de périmètres déjà existants, comme par exemple celui de l'étude pré-opérationnelle à l'OPAH, pour être étendus à des axes autres que l'habitat,

à savoir les commerces, les servicesafin d'aboutir à un périmètre un peu plus large englobant des champs d'actions complémentaires et différents. Ce travail sera réalisé avec les élus et en concertation avec les services de l'Etat qui détiennent la validation finale.

M. Ronan GAUDIN expose ensuite que les actions définies dans l'Opération de Revitalisation de Territoires peuvent bénéficier d'avantages concrets et juridiques. Des dispositifs d'aides existent à ce titre (Loi Denormandie dans l'ancien qui est une aide accordée aux particuliers pour la rénovation et l'acquisition dans un cadre locatif), des possibilités de permis d'aménager multi-sites, un droit de préemption urbain renforcé, la possibilité de limiter le développement de grandes surfaces qui pourraient nuire au développement des commerces de proximité...). Les élus devront donc définir les orientations qu'ils souhaitent inscrire dans ce projet de territoire et dans la convention qui en découlera.

Des groupes de travail, par thématique et par commune, vont être formés dans cet objectif (à partir du mois de février). Les partenaires institutionnels seront invités à y participer pour définir les accompagnements possibles en fonction des choix des collectivités.

En termes de calendrier, la convention ORT devra être signée pour octobre 2022 pour être réalisée dans les 5 années suivantes mais des avenants seront possibles pour y intégrer des actions qui n'avaient pas été définies à la signature et/ou y supprimer des projets qui n'ont plus lieu d'être.

M. Ronan GAUDIN conclut en précisant qu'il est disponible pour aider, éclairer et répondre aux questions des élus qui le souhaitent et qu'il travaille sur ce dossier en collaboration avec sa responsable hiérarchique, Mme Nour DURAND.

Mme Corinne CHARRANNAT, qui expose que l'on vient d'avoir une présentation sur le centre bourg de Montmoreau, commune nouvelle, avec les mêmes problématiques d'habitat que les communes historiques la composant, possédant des équipements structurants qui servent au maillage et à l'attractivité de la commune, souhaite savoir si ces communes historiques seront exclues du dispositif.

M. Ronan GAUDIN précise que s'il y a un argumentaire derrière, véritablement développé, il pourra en être fait la demande auprès des services de l'Etat mais que dans un premier temps, le travail demandé doit se concentrer sur les centralités. Une réflexion pourra être engagée pour savoir quelle ou quelles anciennes communes seraient à intégrer, sachant que l'ORT peut concevoir plusieurs îlots d'intervention.

Monsieur le Maire remercie M. Ronan GAUDIN du diagnostic réalisé. Il fait remarquer que nombres de propositions d'actions correspondent aux projets de la commune et qu'il est intéressant pour la commune de connaître les possibilités financières offertes par ce label « Petites Villes de Demain ». Il précise que les commissions communales se rapprocheront de lui dans ce cadre.

Il fait part, toutefois, par rapport au diagnostic, de son étonnement sur l'insuffisance annoncée de l'offre de soins alors que la commune est, dans les petites villes de demain, certainement la commune la plus riche en offre de soins (4 médecins, 2 dentistes, 2 kinés, 7 infirmières, 1 maison de santé en construction, 1 pharmacien).

Il précise qu'au point de vue culturel, il y a le château, qui est le centre de vie de Montmoreau, qu'il raconte un peu toute l'histoire de Montmoreau, et que, dans la démarche des élus de la commune, il est essayé non seulement de faire vivre Montmoreau mais également d'y attacher les communes autour qui ont toutes une histoire.

M. Ronan GAUDIN précise que, dans son analyse sur l'offre médicale, il ne s'est pas arrêté uniquement à la commune de Montmoreau, mais a travaillé par secteur géographique, étant entendu que les pôles de Montmoreau, Chalais et Villebois concentrent l'offre de santé à elles seules sur le territoire et que les autres communes n'étant pas pourvues en offre de santé, le calcul ramené au nombre de praticiens par habitant sur l'ensemble du territoire donne le constat d'une insuffisance.

Il informe qu'en matière de financement, le Département est partenaire du dispositif avec une enveloppe d'aides pour la mise en place d'études mais également de travaux dans le cadre des actions que la commune souhaitera mettre en œuvre.

Il précise en outre la vigilance à avoir quant aux appels à projet qui sont proposés par l'Etat au fur et à mesure et qui sont à destination uniquement des Petites Villes de Demain. Son objectif est de les communiquer afin de savoir si un appel à projets peut correspondre aux attentes des communes lauréates, sachant qu'aucune planification de ces appels n'est connue à ce jour.

Monsieur le Maire demande si une enveloppe étatique est dévolue pour les Petites Villes de Demain, précisant qu'un label c'est bien mais qu'un moyen de fonctionner c'est encore mieux.

M. Ronan GAUDIN rappelle que le Département s'est engagé à allouer une enveloppe annuelle (qui doit être de 100 000 €). Il ajoute que d'autres dispositifs ont été mis en place (Le Fonds friches, par exemple, qui va être renouvelé pour l'année 2022 bien qu'avec une enveloppe moindre de celle de 2021).

Intervention

La parole est donnée à Mme Anne DERASSE qui remercie l'accueil qui lui est fait et qui souhaiterait savoir si le Comité de Quartier du vieux bourg était aux prémices de la réalisation et espère que le fait que Montmoreau ait été lauréate du dispositif « Petites Villes de Demain » soit l'opportunité pour développer ce vieux bourg.

Elle se fait également le porte-parole des vallons authentiques du montmorélien pour connaître les suites données au projet photovoltaïque à Saint-Amant-de-Montmoreau et demande à être informée des projets d'énergies renouvelables sur la commune et ses environs.

Mme Corinne CHARRANNAT explique qu'elle s'est entretenue avec quelques habitants du quartier pour voir s'il y avait moyen de discuter, d'initier des rapprochements. Elle confirme que le dialogue est installé. La commission Vie associative envisage de mettre en œuvre « La Fête des voisins » pour créer un moment d'échanges, de rencontres, de nouer un dialogue, basé sur quelque chose de populaire et non provoqué dans le cadre de la résolution de problèmes. Les liens sont donc tissés avec la place beaucanton et des réunions vont pouvoir être mise en œuvre.

Elle précise que Mme Anne DERASSE sera informée de l'évolution de ce projet et qu'elle sera associée aux réunions qui seront programmées pour réfléchir sur l'organisation d'un rapprochement de tous qui puisse permettre de solutionner des conflits émergents.

Monsieur le Maire félicite la démarche de Mme Corinne CHARRANNAT en appuyant sur l'intérêt du concept « proposer et ne rien imposer » et espère que la crise sanitaire ira en diminuant pour que de véritables relations humaines soient possibles.

M. Olivier DEMESSEMAKERS informe que l'Association de commerçants envisage de faire appel aux jeunes, dont ceux du vieux quartier, pour un projet d'aménagement de la place de la Tude avec l'idée de taguer, un projet où il sera demandé aux jeunes de s'investir avec un professionnel qui les orientera, l'idée étant de leur donner un peu de fierté, du respect pour ce lieu du fait de leur participation.

Monsieur le Maire valide cette initiative tout en recommandant un véritable cadrage pour que les réalisations s'accordent et qu'il soit évité des débordements de tags sur toute la commune. Il approuve que ce lieu puisse être dédié à l'expression de la jeunesse et M. Olivier DEMESSEMAKERS précise que les réalisations seront faites avec un artiste qui gèrera le projet, que les jeunes seront invités pour assister au projet et aider à sa mise en œuvre. Il précise qu'il ne leur sera pas permis de taguer à leur bon vouloir, le but étant de faire une véritable pièce d'art et non pas d'ouvrir une expression libre.

En ce qui concerne l'information sur les projets d'énergies renouvelables, Monsieur le Maire informe que la communauté de communes, dont les réunions sont publiques tout comme celles de la commune, va mettre en œuvre un schéma avec les demandes d'implantations diverses et variées de projets photovoltaïques.

Il précise que la commune n'a, actuellement, aucune information complémentaire sur le projet de photovoltaïques à Saint-Amant de-Montmoreau et qu'aucune demande de permis n'a été déposée à ce jour. Il rappelle que ce projet devra faire l'objet d'une enquête publique officielle organisée par les services de l'Etat, durant laquelle chacun aura la possibilité de venir s'exprimer et dont le registre sera transmis à une commission de l'Etat qui se prononcera avant que la préfète prenne la décision finale.

Mme Anne DERASSE souhaiterait que des actions puissent être menées avant l'enquête publique qui, selon elle, dès lors qu'elle est mise en place, ne permet plus de se faire réellement entendre. Elle demande si une réunion serait possible avec le collectif et la commune pour connaître les avis de chacun sur ce projet, tout en ayant conscience sur le fait que le conseil municipal n'a pas le pouvoir de décider sur la réalisation de ce projet. Elle souhaiterait un échange entre la population et les élus locaux sur ce sujet, très impactant pour tous, appuyant sur le fait que l'avis du conseil municipal a un poids important dans ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que la réunion demandée a déjà eu lieu et qu'une rencontre avec le conseil municipal pourra être organisée lorsque l'enquête publique sera lancée.

Communication

2. Organisation d'un plan de communication

Monsieur le Maire expose qu'il a été évoqué, lors d'une réunion d'adjoints, les soucis qu'il semblerait y avoir au niveau de la communication, communication qui est importante puisque cela valorise la commune et permet à chacun de s'exprimer. Il demande aux membres de la commission communication de s'exprimer sur le fait qu'il y a certains soucis au sein de la commission. Il demande à M. Roland ELUERD, Président de cette commission, de s'expliquer sur les interrogations, les errements de certains membres.

M. Roland ELUERD évoque la réunion de la commission de la veille qui s'est déroulée sans soucis, bien que tous les membres n'aient pas participé et précise que quelques absents ont fait part de leurs idées au préalable.

Il expose qu'il y a effectivement des points qui doivent être modifiés, améliorés.

Il donne tout d'abord les chiffres de la portée de la communication sur Montmoreau :

- Facebook : 1 027 abonnés
- Panneau Pocket : 513 abonnés avec 5 976 lectures sur le dernier mois
- Site Internet :
 - En 2020 : 430 122 personnes
 - En 2021 : 384 904 personnes
 - En 2022 : déjà 11 000 personnes

Les secteurs du site les plus souvent consultés :

- ✓ Commerces et services de proximité avec 3 000 visites l'année dernière
- ✓ Zones d'activités avec 2 000 visites
- ✓ Sports et activités sportives avec 7 000 visites
- ✓ Hébergements avec 3 000 visites
- ✓ Procès-Verbaux du Conseil Municipal avec 3 777 visites

La version anglaise a été consultée 2 000 fois. Montmoreau Infos est mis sur le site depuis le début de l'année.

Ces données permettent à M. Roland ELUERD de faire le constat que la communication est très abondante et que la population est bien informée. Il précise la différence entre les canaux rapides et les canaux lents (imprimés qui subissent les délais : 3 semaines – 15 jours pour la livraison par la Poste Sans compter le temps de fabrication, ni celui de la relecture.

Mme Francine WILLAUME souhaiterait que soit précisé comment il est possible de savoir s'il est tenu compte des remarques émises et si des modifications sont opérées sur les textes transmis. Il lui est répondu que les textes sont renvoyés aux rédacteurs suite aux modifications et que toutes les remarques sont prises en compte.

Mme Francine WILLAUME fait part de son étonnement puisque les remarques qu'elle a émises au sujet des sentiers verts sont restées sans suite, notamment par rapport à l'interview d'un administré qui a fait partie du conseil il y a plusieurs années, sans parler du projet actuel « Voie Verte ». Seul le titre évoque le projet « Voie Verte » ! De plus, l'article se finit par une critique sur le fait que le ramassage des déchets en campagne « Nettoyons la nature » n'a pas été réalisé, alors que la commission est en pleine réflexion sur ce sujet.

M. Roland ELUERD reconnaît n'avoir pas tenu compte de ces remarques, d'autant plus qu'il ne peut pas modifier une interview. Il précise qu'il ne peut y avoir aucune censure dans une interview et que seul l'interviewer est autorisé à modifier la rédaction. La commission n'a d'ailleurs pas été sollicitée pour valider le texte.

Mme Francine WILLAUME rappelle avoir dit en commission que le « sentier vert » a été réalisé, certes, mais que le projet « Voie Verte » est bien plus important.

M. Roland ELUERD signale qu'il ne fait pas de modifications sans concerter celui qui a écrit le texte. Il précise également qu'il n'est pas concevable de publier dans un bulletin municipal une action sur laquelle une commission est en pleine réflexion (Nettoyons la nature).

M. Jérôme DESBROSSE intervient en faisant part de sa surprise en découvrant ce sujet de « sentier vert ». Il rappelle que tous ensemble travaillent sur la création de la « Voie Verte », projet conséquent, mais que malgré sa méconnaissance de l'article qui fait débat, il faut faire attention que ce ne soit pas contre-productif. Il rappelle que la commune a des projets à proposer et que le bulletin municipal doit parler de ce que la commune propose et non pas de ce qu'il s'est fait il y a 20 ans. Il insiste sur le fait que le bulletin concerne les actions actuelles de la municipalité présentées à la population.

Mme Francine WILLAUME regrette qu'il soit trop insisté sur le « sentier vert » au détriment de la « Voie Verte ». Elle suggère qu'à la suite de l'interview sur le sentier vert soit également faite une interview sur la « Voie Verte », ce à quoi il lui est répondu qu'un article est déjà réalisé sur la Voie Verte et que la photo aérienne va même être agrandie puis qu'il y a deux pages de plus à remplir, ce qui aura l'avantage d'avoir le plan complet, très large et très lisible de la « Voie Verte ». Cet ajout de pages va également permettre l'écriture de l'article sur le complexe sportif sur 4 pages au lieu de 3.

M. Roland ELUERD précise que ces modifications se font au dernier moment et s'appellent le travail de l'éditorial et non pas de la censure ou de la correction.

M. Jérôme DESBROSSE s'interroge sur l'importance donnée à ces deux sujets en termes de visuels, d'autant plus que son texte sur la « Voie Verte » n'est pas très long.

M. Roland ELUERD est surpris qu'on qualifie de contre-productivité, le fait d'écrire un article sur le passé. Il en profite pour rappeler une remarque faite en bureau municipal par M. Jean-Jacques PUYDOYEUX qui allait dans le sens sur ce sur quoi la commission travaille en ce moment. Il reprend son explication sur les canaux qui sont différents et précise qu'il y a également des temps différents dans l'information. Le

bulletin municipal fait partie des temps longs. Et même si l'on fait un bulletin municipal plus petit, comme le second qui est à l'étude, à la demande de Mme Christine VALEAU-LABROUSSE, cela fait également partie des temps longs. Cette seconde édition ferait 12 pages plus les 4 pages de couverture et sortirait en juin. Le Montmoreau Infos est aussi dans le domaine du temps long bien qu'il paraisse tous les deux mois.

En parlant du Montmoreau Infos, il en profite pour répondre aux reproches de modifications qui lui ont été faits sur l'article du cimetière, notamment sur le titre dont l'article était dépourvu.

Mme Francine WILLAUME insiste sur le fait que ce n'était pas un aménagement floral mais de la mise en herbe, et qu'il aurait été plus judicieux qu'il s'adresse à elle pour le choix des mots du titre.

M. Roland ELUERD précise que lorsqu'il reçoit l'article, il doit l'envoyer dans la journée.

Le débat reprend sur les articles « Sentier Vert » - « Voie Verte » et sur les reproches écrits en fin d'article. Mme Murielle HERAUD relit le texte que M. Roland ELUERD complète avec des éléments dont elle n'avait pas connaissance, en ce qui concerne la journée de solidarité autour du ramassage des déchets dans les villages.

Mme Francine WILLAUME expose que cette journée a été proposée, que les délais étant trop courts, elle n'a pas pu être acceptée, mais qu'elle aura lieu. Il est rappelé que cette journée n'avait pas été organisée depuis 10 ans.

M. Jérôme DESBROSSE revient sur l'article mettant en avant le passé au travers du « Sentier Vert » et demande si d'autres articles sont similaires, c'est-à-dire rapprochant un projet présent, actuel, d'un projet passé et ancien. Le projet « Voie Verte » doit être valorisé et mis en avant et il fait part de son incompréhension par rapport à un tel rapprochement.

M. Roland ELUERD donne lecture de l'interview et donne l'interprétation qu'il faut y voir.

Mme Francine WILLAUME approuve mais demande à ce qu'à la suite il y ait un rebond sur le projet « Voie Verte » actuel, du fait de sa corrélation puisque l'aménagement, l'agrandissement et la mise en valeur de l'arborétum est inscrit dans le cadre du projet actuel tout autant que la réalisation de panneaux informatifs sur les plantes par les écoles etc...

M. Roland ELUERD répond qu'il n'y a pas tout dans une seule page.

M. Jérôme DESBROSSE demande la clôture du débat en raison de son improductivité en concluant que la coïncidence de publication d'un article sur le « Sentier Vert » l'année où la commune lance le projet de la « Voie Verte » est quand même à noter, qu'il la note et que ça le gêne. Il ajoute qu'en l'absence d'intervention, il voit que tout le monde est d'accord avec la publication projetée et précise qu'il est contre.

M. Roland ELUERD justifie que s'il n'y avait pas eu de projet « Voie Verte », il ne lui serait pas venu à l'esprit d'écrire un article sur le « Sentier Vert », que c'est pour faire un lien entre les deux, pour montrer la continuité de l'action communale et que les gens vont faire eux-mêmes le lien, lien réclamé par Mme Francine WILLAUME, lien impossible à écrire dans les propos de l'interview puisque une interview ne se modifie pas.

Pour Mme Francine WILLAUME, l'interview ne devrait être qu'une introduction au projet de « Voie Verte »

M. Roland ELUERD donne lecture du sommaire du bulletin définitivement arrêté hier :

- Montmoreau une ville à la campagne
- Enjeux du développement durable (4 pages, le texte de M. Max CARTER)
- Challenge Familles Zéro déchet (texte fait à partir de Calitom)

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX intervient pour préciser que le texte de M. Max CARTER est un texte qui a été validé par l'ensemble de la commission, tout comme le texte, qui va être rédigé par Mme Corinne CHARRANNAT, le sera sur des propositions suite à un débat de commission. Le nom précis du rédacteur n'a pas à être cité. Mme Francine WILLAUME confirme également que ce qu'elle rédige provient d'un échange en commission.

- Le complexe sportif
- Le Sentier Vert
- La Voie Verte (donc on voit bien que les deux sont rapprochés pour bien montrer qu'il y a une parenté entre les deux et qu'il y a eu un passé et un avenir)
- Villes et Villages Fleuris

M. Roland ELUERD expose que si un titre pose problème de compréhension, ce n'est pas un bon titre. Il prend l'exemple de l'article sur la végétalisation des cimetières, titre qui va être donné à l'article.

Mme Béatrice PIVETEAU déplore que la discussion en cours ait lieu sur un sujet dont la plupart des membres du conseil municipal n'ont aucun élément, à savoir le bulletin municipal. Quelques-uns connaissent le sujet, en partie, et d'autres pas du tout.

M. Roland ELUERD approuve cette remarque mais ne peut rien y faire et fait remarquer qu'il ne fait que répondre aux questions qui lui sont posées. Il faut attendre que le bulletin municipal soit paru pour que chacun en ait connaissance.

Mme Francine WILLAUME souligne qu'une fois paru, il sera trop tard.

M. Corinne CHARRANNAT présente sa frustration de ne pas avoir les informations en amont de la population. Comment répondre aux questions posées par les administrés tant que l'élu n'est pas informé lui-même ? Invitée à participer aux travaux de la commission, elle précise qu'elle fait confiance à la

commission à partir du moment où les objectifs sont clairs, les choses sont délimitées, tout le monde s'écoute et tout le monde peut produire. Elle suggère que les élus aient en amont un envoi en pdf avant sa parution.

M. Roland ELUERD répond que cette demande va être possible puisqu'une fois qu'il sera envoyé à l'impression à Chalais, le pdf pourra être mis sur le site à ce moment-là, c'est-à-dire 3 semaines avant la parution papier. Il pourrait également être envoyé aux élus, tel que le suggère M. Bernard HERBRETEAU. Mme Béatrice PIVETEAU déplore de n'être que spectateur, bien que composant l'équipe municipale, et de ne découvrir le bulletin qu'une fois réalisé, comme certains autres membres du conseil. Seules les commissions en ont connaissance.

Mme Murielle HERAUD précise que chaque personne qui a écrit un article est destinataire du BAT pour relecture.

M. Roland ELUERD est favorable pour que chacun puisse le voir mais précise que le pdf ne sera pas prêt avant le 25 janvier. Il faudra qu'il soit envoyé à l'impression pour faire le calcul d'équilibre des couleurs puis transmis pour impression début février. L'impression prend environ une semaine puis les deux palettes sont acheminées vers la Poste. Il ajoute que dès que le bulletin aura été validé par l'imprimeur, il pourra être mis sur le site ou envoyé à tous les membres.

Il est demandé à ce que le bulletin soit envoyé à tous les conseillers avant l'impression, ce à quoi M. Roland ELUERD répond que ce n'est pas possible. Il propose toutefois d'envoyer dès demain le bulletin à tous les membres du conseil municipal, précisant que ce n'est pas le vrai bulletin puisque que ce n'est pas mis en page, qu'il n'y a pas de photos

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE précise que ce sont les Bons A Tirer des Textes qu'il faudrait envoyer aux membres du conseil

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle qu'il avait toujours été dit que les commissions n'avaient pas un rôle décisionnaire. Il s'appuie sur sa commission qui ne décide rien et qui présente toujours en conseil municipal. Il demande si la même règle ne pourrait pas être appliquée à l'ensemble des commissions et que la commission communication fasse la même chose. C'est-à-dire qu'avant qu'il y ait un bon à tirer, les informations soient données en conseil municipal afin que ce soit les membres du conseil qui décident.

M. Roland ELUERD est d'accord à condition que tout lui soit renvoyé assez rapidement parce que les temps sont toujours très serrés surtout s'il est décidé d'en faire deux dans l'année bien que pour le second de 12 pages, ce sera plus facile.

Il précise toutefois que l'on est dans le domaine de la presse là et non pas dans le journal officiel de la commune de Montmoreau, ni dans le bulletin officiel. On est dans le travail rédactionnel tout comme la presse nationale ou régionale le pratique.

Il ajoute, pour finir, que le site internet est en train d'être refondé, relooké et d'être aménager en termes de dispositif de consultation. Tout d'abord le site est prêt à recevoir la retransmission du conseil municipal, ensuite les publications papiers vont pouvoir être diffusées sur le site également et le bulletin municipal pourra y être inséré.- Un nouvel onglet va être créé, dénommé Actualité, qui comportera donc la lecture des Montmoreau Infos, celle des bulletins municipaux et sera ouvert aux commissions. Ce qui signifie que dès que les commissions voudront donner une information, un texte devra être transmis à M. Roland ELUERD qui se chargera de le mettre sur le site.

M. Jérôme DESBROSSE demande si chaque commission aura donc une page.

M. Roland ELUERD explique que ce ne sera pas une page par commission mais une arrivée qui sera « Les commissions », qui ne sera pas destinée à rester mais à donner une information ponctuelle.

M. Jérôme DESBROSSE insiste pour que ce soit par commission afin d'être plus lisible pour les habitants, suggestion que M. Roland ELUERD qualifie de réalisable, afin que dans chaque page puisse être déposé un pdf, une photo, la vie de la commission, rejoignant ainsi les propos de M. Jean-Jacques PUYDOYEUX.

M. Roland ELUERD reconnaît que cette proposition est intéressante, qu'elle manque parce que personne n'a jamais eu le souci de faire cela et qu'avec la restructuration du site cela va désormais être possible, tout comme la retransmission des débats du conseil municipal.

Au titre de la mise en ligne des enregistrements du conseil, M. Jérôme DESBROSSE interroge Monsieur le Maire sur le fait qu'il n'y a jamais eu de vote pour valider cela.

Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a pas eu de vote à ce sujet et ajoute qu'il ne pense pas que cela soit souhaitable. Les débats sont enregistrés et si quelqu'un veut les connaître il lui suffira d'en faire la demande mais il n'est pas favorable à les publier sur le site. M. Roland ELUERD s'interroge sur le fait que la loi l'imposait à partir du 1^{er} juillet.

Monsieur le Maire précise que la loi ne l'impose pas mais en donne la possibilité et que les procès-verbaux du conseil municipal continueront à être réalisés comme ils le sont depuis le début du mandat.

Il ajoute que les soucis de communication rencontrés ne sont pas dans les moyens de communication parce qu'ils sont nombreux. Il revient sur l'interview en précisant que s'il l'avait vu il ne l'aurait pas validé parce que cela pouvait heurter des sensibilités et c'est ce qu'il s'est passé. Un tel article signifie que la réflexion avait déjà été faite et que la nouvelle municipalité s'en est emparée. C'est diminuer le travail qui

a été réalisé, bien réalisé, porté par la commune. D'où la prudence à avoir à recueillir des témoignages qui peuvent mettre en doute le travail réel fait au quotidien, en blessant à juste titre.

M. Roland ELUERD propose de supprimer l'article en question, ce qui selon Monsieur le Maire est très difficile puisque l'interview a été faite.

M. Hervé LABBÉ propose que l'article paraisse mais dans une autre édition, quand le projet actuel sera bien plus avancé et de mettre en avant, dans le bulletin municipal, le projet « Voie Verte » travaillé par les élus d'aujourd'hui. L'interview est intéressante et elle permettra, plus tard, de faire un retour en arrière sur ce qui avait été fait par la mairie à l'époque.

M. Roland ELUERD précise qu'il se rangera à l'avis du conseil municipal mais qu'il n'en prendra pas la décision seul. Il ajoute que la suppression de l'article aura pour conséquence la suppression également de trois autres pages et par conséquent quelques points devront être réduits.

M. Jérôme DESBROSSE suggère, à contrario, que quelque chose d'autre pourrait être fait à la place.

M. Roland HELUERD demande ce qu'il pourrait mettre à la place et fait remarquer qu'il a envoyé le 10 novembre à tous les conseillers communautaires une proposition d'explication de leur ressenti au sein de la communauté de communes et qu'il n'a à ce jour rien reçu, ceci afin d'expliquer qu'il n'est pas forcément facile de trouver matières à remplir le bulletin.

M. Jérôme DESBROSSE propose de faire cet article sur les conseillers communautaires mais c'est une réflexion individuelle qui était attendue. Il insiste sur la possibilité que chacun s'y mette.

M. Roland ELUERD y est favorable et propose de garder 4 pages sur le bulletin de juin qui contiendra 2 pages sur le budget.

Il indique qu'il est très compliqué de modifier 4 pages, ainsi que de remplacer une page.

Mme Francine WILLAUME propose sa première suggestion à savoir le lien entre les deux articles « Sentier Vert » et « Voie Verte » et la réponse de M. Roland ELUERD reste la même dans le sens où il déclare ne pas avoir à commenter l'interview. Il revient sur l'envoi en pdf à tous les membres du conseil municipal avant qu'il soit imprimé, bien que de toute façon il ne sera plus possible de le changer, puisqu'il sera parti à l'impression.

Plusieurs conseillers font remarquer que si on ne peut plus le changer, ce n'est pas la peine.

Ce à quoi M. Roland ELUERD répond qu'il veut bien faire une transmission avant impression mais que dans ce cas le bulletin va paraître en avril. Il insiste sur le fait qu'il est impossible de faire faire une validation par les conseillers avant impression ou bien, dans ce cas, ils n'auront que 2 jours pour le relire. Il s'appuie sur le prochain Montmoreau Infos qui va sortir avec le compte-rendu de l'enquête sur les bio-déchets (supposant qu'il y aura une benne au moment de sa sortie en avril), l'affiche de la Foire aux vins. Il en profite pour demander s'il y aura une affiche pour les foulées du Montmorélien et sollicite sa réception dès que possible. Il ajoute qu'il y aura un article sur les bureaux de vote pour expliquer aux administrés le changement du lieu des votes, un article sur la journée départementale du timbre le 15 mars, un article sur la frérie de St Eutrope et que tout cela représente 4 pages. Il explique que sur ces 4 pages il y a des pages qu'on ne peut pas changer : les informations, la municipalité etc...

Mme Francine WILLAUME expose qu'elle avait entendu dire que ces informations récurrentes pourraient être mises sur le site plutôt que d'être répétées à chaque parution du Montmoreau Infos, ce qui permettrait de gagner de la place, d'autant plus que certaines informations sont erronées (l'assainissement qui n'est plus géré à la mairie historique de St Amant). M. Roland ELUERD fera la modification en supprimant l'assainissement et interroge s'il faut laisser la fourniture d'eau expliquant qu'on ne peut pas supprimer ces informations et que les administrés en ont besoin.

M. Roland ELUERD conclut en informant le conseil municipal que l'année dernière, la commune a été sélectionnée aux trophées de la communication, sans être couronné certes, mais que le fait d'avoir été sélectionné est significatif puisque des spécialistes de la communication ont remarqué la qualité du travail de la commune dans ce domaine.

Il précise enfin que les informations directes de la mairie, à savoir bulletin officiel de la mairie, journal officiel de la mairie ne peuvent être que sur le site et non pas publiées papier et que le bulletin municipal, étant de la presse, doit avoir un rédacteur en chef et qu'il assume ce rôle »ou alors quelqu'un d'autre le prend, cela n'est pas dérangeant ».

Monsieur le Maire estime que les échanges ont été suffisamment fructueux pour que la commune puisse avancer d'une façon positive au niveau de la communication. C'est le travail des personnes qui font partie de la commission communication de dire ce qui va ou ne va pas et ensuite c'est la responsabilité du conseil municipal puisqu'il est vrai que la communication est importante et il convient d'être prudent dans la façon de la faire.

Mme Murielle HERAUD revient sur la nouvelle sonorisation qu'elle pensait permettre de mettre fin à la rédaction des procès-verbaux écrits et que ne seraient notées que les délibérations.

Vie associative

3. [Tarifs et modalités de location des salles communales](#)

Mme Murielle HERAUD expose qu'elle s'est rendue compte qu'il y avait quelques incohérences, notamment sur le passage des locations d'une journée à deux journées.

Aussi, elle soumet au vote un document qui a été revu et corrigé et dont les tarifs ont été réajustés.

Le conseil est invité à se prononcer sur ces nouveaux tarifs.

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

Ressources Humaines

4. [Création d'un poste technique dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences](#)

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE expose que la personne recrutée au 1^{er} janvier est éligible au contrat Parcours Emploi Compétences (PEC), contrat subventionné à hauteur de 80 % par l'Etat du fait de sa résidence dans une commune en Zone de Revitalisation Rurale.

En termes de chiffres, ce qu'il est intéressant de savoir c'est que s'il avait été recruté sur un contrat de droit public, le total mensuel chargé pour la collectivité était de 2 366,22 € et qu'en contrat aidé la charge n'est plus que de 827,69 € soit une économie de 1 538,53 €.

Le conseil municipal est informé de la durée du contrat (1 an), la durée hebdomadaire (35 H) ainsi que la rémunération basée sur un SMIC plus 6 %.

Il sera peut-être repris un autre contrat PEC, mais ce sera travaillé, au préalable, en commission Finances-Ressources Humaines si besoin.

Il est précisé également que l'agent est d'accord.

Le conseil est invité à se prononcer sur cette proposition.

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

Finances

5. [Location de la Licence IV](#)

Il est rappelé au conseil municipal qu'une exonération avait été accordée aux propriétaires du restaurant « La Gourmandise » dans le cadre de la location de la licence IV que la commune leur avait consentie.

Par délibération n° D_2021_2_2, le conseil municipal avait décidé de ne pas faire payer cette location de 50 € par mois durant la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2021, soulignant que cette décision serait revue en janvier 2022 en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales.

Il est rappelé que l'exonération avait été accordée parce qu'ils avaient été obligés de fermer leur établissement dans le cadre des mesures gouvernementale au vu de la crise sanitaire et les conseillers s'accordent que dès lors que l'établissement a pu rouvrir ses portes, l'exonération n'a plus lieu d'être.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la suppression de l'exonération.

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

6. [Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées \(CLECT\)](#)

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE rappelle que ce sujet avait été présenté lors de la séance de novembre. Cela concerne les Attributions de Compensation. Ces Attributions de Compensation s'expliquent par le fait qu'une commune, à chaque fois qu'elle transfère une compétence à la communautés de communes, elle n'a

donc plus la charge de cette compétence, c'est la communauté de commune qui l'a. En revanche, la communauté de communes facture à la commune le montant à l'euro près du montant de la charge par le biais de l'Attribution de Compensation qui est fixée au moment du transfert de la charge et est figé.

Pour exemple, la commune de Montmoreau a donné la compétence scolaire à la CDC en 2014. A ce moment-là, il a été calculé le montant de l'Attribution de Compensation sur les chiffres du Compte Administratif de l'époque et actuellement on paye toujours ce montant, alors que la communauté de communes subit les inflations des salaires qui ne se répercutent pas sur la somme réclamée par la CDC.

Elle rappelle qu'il y a eu la fusion de Aubeterre, Chalais, Montmoreau, prise de la compétence scolaire, celle de la voirie, ensuite s'est greffé la communauté de communes de Villebois avec une compétence scolaire différente.

Depuis 2017, un débat s'est ouvert pour harmoniser tout cela afin que tout le monde paye la même chose. Ce qui a été présenté à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), composée de l'ensemble des maires de chaque commune, présidée par M. Jean-Yves AMBAUD, Président de la communauté de communes avec Mme Christine VALEAU-LABROUSSE en tant que Vice-Présidente, en charge des finances au niveau de la CDC, est une révision des Attributions de Compensation de l'ensemble des communes du territoire avec des règles communes.

Pour la compétence scolaire, il a été reventilé l'Attribution Ecole en tenant compte du nombre d'élèves de chaque commune à hauteur de 50 % ainsi que par rapport à la DGF de chaque commune.

Pour la compétence Voirie, il a été pris en compte le nombre de kilomètres de chacune des communes.

Cette révision a pour objectif que tout le monde sur le territoire paye la même chose pour le même service. Chaque commune paiera donc ainsi le même montant par km de voirie et le même montant par enfant scolarisé.

Elle précise que cela ne changera pas tous les ans mais il a été proposé un lissage sur la durée du mandat, afin qu'il n'y ait pas une trop grosse différence sur une seule et même année.

La CLECT a également réglé le problème des Attributions de Compensation orphelines, illustrées par l'exemple de la commune de Chalais qui payait une Attribution de Compensation de 60 000 € pour la piscine alors que pour celle de Montmoreau aucune somme n'était réclamée. Une dizaine d'Attributions orphelines pour un total de 120 000 € a été effacée sur la durée du mandat.

La CLECT a donc réparti à nouveau le montant de l'Attribution de Compensation, un peu plus de 2 000 000 € pour la CDC, sur l'ensemble des communes.

Pour la commune de Montmoreau, avec ses 2 872 habitants (population DGF), ses 95,3 km de voirie et ses 172 élèves, le montant de l'AC a été fixé à 228 794,79 € en lieu et place des 211 892,25 € actuels, correspondant à une augmentation d'un peu plus de 17 000 € pour 2022. En 2023, les AC passeront à 229 000 €, 2024 à 230 000 €, 2025 à 232 000 € et 2026 à 233 000 €

Le comptage des enfants sera revu en 2025 et 2026.

Elle précise que chaque fois que le calcul est refait, il faut que la CLECT se réunisse et que cette révision doit recueillir l'unanimité des conseils municipaux.

Monsieur le Maire constate qu'il est fait état du fonctionnement et demande des précisions sur l'investissement.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE précise qu'en ce qui concerne le scolaire, suite à un diagnostic sur le territoire, une évaluation des dépenses potentielles d'investissement avait été réalisée, intégrée dans l'AC scolaire et amortie sur 20 ans.

Cependant, il est à noter que les investissements sur des compétences transférées restent à la charge entière de la communauté de communes (pour Montmoreau, il s'agit de la maison médicale, de l'aménagement de la zone artisanale du Maine Brun, la restructuration des écoles maternelles et primaires, le tiers temps avec l'achat des locaux et les transformations qui vont être réalisées).

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE rappelle également que l'AC scolaire est figée depuis le primo calcul et que si la compétence n'avait pas été transférée à la CDC, la charge relative au scolaire serait bien plus importante, ce qui met bien en évidence que la CDC prend à sa charge les augmentations des charges de fonctionnement.

Monsieur le Maire précise en outre que la CDC encaisse l'ancienne taxe professionnelle qui est reversée dans son intégralité à la communauté de communes et conclut sur le bénéfice qu'a la commune à être membre de la CDC.

M. Jérôme DESBROSSE approuve les propos de Monsieur le Maire et demande qu'il soit expliqué aux membres du conseil les modalités des votes des communes ainsi que la conséquence qui en découle.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE précise que pour cette révision des Attributions de Compensation, il faut que l'ensemble des communes vote à l'unanimité le rapport de la CLECT et le montant des AC. Pour les communes qui ne valideraient pas ces sujets et refuseraient les nouveaux montants proposés, ne participant pas ainsi à l'élan de solidarité, elles conserveront l'ancien montant, créant ainsi un manque à gagner à la communauté de communes, qui restera à sa charge.

Monsieur le Maire précise que cette procédure est identique pour la répartition du FPIC.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE explique que ce Fonds de Péréquation Intercommunal, d'un montant de 600 000 € est perçu par la CDC et est reversé pour partie aux 50 communes membres selon une règle par défaut, donnée par l'Etat. Par contre la CDC a la possibilité de modifier cette règle (actuellement 70 % pour la CDC et 30 % pour les communes) à condition de recueillir l'unanimité auprès des communes. Monsieur le Maire informe que pour le FDAC, la commune de Montmoreau ayant la longueur de voirie la plus importante, elle perçoit, du conseil départemental, Le Fonds Départemental d'Aide aux Collectivités qu'elle reverse intégralement à la communauté de communes.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce rapport.

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

7. Approbation du montant des attributions de compensation pour l'année 2022

En fonction de la décision du conseil municipal relative au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), ci-dessus présenté, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation de la commune de Montmoreau, au titre de l'année 2022, fixé à 228 794,79 €.

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

Monsieur le Maire revient sur le travail du Président de la communauté de communes qui a fait un travail absolument énorme en allant dans toutes les communes pour expliquer comment fonctionne la communauté de communes, réussissant ainsi à créer une ambiance de qualité.

Questions diverses

- **Réunions du Groupe de travail pour la valorisation du bourg de Saint-Amant de Montmoreau avec 7 représentants de la commune qui recevront demain ou après-demain toutes les offres, ainsi que le cahier des charges, pour pouvoir étudier les candidatures :**
 - **20 janvier 2022 à 14 H 00 à St Amant (pour les élus, afin que la procédure leur soit expliquée) et 14 H 30 pour analyse des offres, avec les partenaires institutionnels et l'ATD qui accompagne la commune, pour retenir entre 3 et 5 bureaux d'études qui seront auditionnés le :**
 - **11 février 2022 à partir de 9 H 30 à St Amant.**
- **Le travail sur la renumérotation est en cours avec le choix des plaques de rues sachant que St Laurent est en beige, St Amant est en bleu et Aignes en bordeaux. Les plaques actuelles de Montmoreau, qui sont totalement différentes, sont présentées. Il est annoncé que, dans un premier temps, ne seront installées que les plaques des rues dont le nom change, sachant qu'il y en a peu et M. Bernard HERBRETEAU propose de rester dans les tons actuels, c'est-à-dire comme celles de St Laurent, étant donné que la réalisation va se faire en plusieurs étapes. Ce ton sera plus discret et permettra de ne pas avoir d'observations de la part de l'Architecte des Bâtiments de France. Il précise que les plaques sont émaillées. Les membres du conseil municipal valident ce choix. M. Hervé LABBÉ demande à ce que soit fait un point sur l'adressage, les plaques. M. Bernard HERBRETEAU expose que le recensement complet est en cours puisqu'il n'est plus possible d'avoir des explications sur le travail fait précédemment. Il rappelle que le conseil municipal a validé le fait que l'information aux habitants soit faite par les services de la Poste. Le tour des communes est également en cours pour voir si tout correspond aux listings sur papier : Un panneau n'avait pas été recensé sur St Eutrope (Les Grosses Pierres). Un problème a été identifié sur les commandes des panneaux de Aignes et St Eutrope. Sont-elles réalisées et où sont les panneaux ? M. Hervé LABBÉ signale que les panneaux de Aignes sont dans le garage communal. Les factures sont actuellement recherchées pour voir précisément ce qui a été commandé et à quoi cela correspond. Au niveau des commandes, il manque celles de St Amant, Montmoreau et St Laurent. Les lettres de la Poste partiront concomitamment à l'installation des panneaux et cela va commencer par Aignes, puis suivra le complément sur St Eutrope (une dizaine de numéros et quelques noms de rues). Il restera à trouver quelqu'un pour aider sur St Amant (M. Pascal VIGIER ou M. SIMONET) puis il sera vérifié St Laurent pour ne pas faire de commandes qui fassent doublons.**

- M. Jérôme DESBROSSE fait un point sur la végétalisation du cimetière de St Amant à l'aide de photos projetées montrant l'avancement de la réalisation. Il précise que Gérard PERONNAUD, Responsable des Services Techniques, est très satisfait du résultat de la zone test sur le cimetière de St Amant et qu'il est tout à fait prêt pour continuer sur les autres cimetières. M. Jérôme DESBROSSE tient également à féliciter les équipes techniques du travail réalisé. L'herbe a bien pris et il précise que les plantations entre tombes ne commenceront à fleurir qu'au printemps. Il souligne le côté très positif de ce projet.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les cartes de vœux imprimées sont à la disposition des membres. Il en profite pour rappeler que la distribution des cartes vœux officielles va être réalisée par la Poste et remercie celles et ceux qui ont participé à la mise sous pli.
- Mme Bernadette VRILLAUD demande ce qui va être fait à la salle des fêtes en ce qui concerne les gouttières des deux côtés de la salle expliquant que des flaques d'eau se forment quand il pleut. M. Bernard HERBRETEAU précise, qu'après avoir cherché dans les archives, il a retrouvé le nom de l'entreprise qui avait exécuté les travaux de doublage de ce bâtiment et que le fils a repris la société et est venu dans l'après-midi. Profitant de la nacelle dans le cadre du démontage des motifs de Noël, il a été identifié que le joint, le long des plaques translucides, est craqué. Un devis va donc être réalisé pour refaire l'étanchéité et un devis complémentaire, pour changer les translucides, a également été sollicité. Les crédits pourront ainsi être inscrits au budget cette année. Il est demandé si on ne pourrait pas profiter de l'occasion pour repeindre le plafond. Un devis sera demandé.
- M. Michel PAUL-HAZARD souhaite savoir si, dans le cadre du déploiement de la fibre, la route qui le dessert en bénéficiera. Monsieur le Maire expose que Charente Numérique est actuellement dans une situation délicate, que les crédits inscrits au budget ne sont pas suffisants pour achever ce déploiement et que la méthode utilisée pour son financement a fait l'objet d'observations de la part de la Chambre Régionale des Comptes. En conséquence, aucune commande n'a été faite aux entreprises depuis le mois de juillet et les travaux sont arrêtés pour le moment. M. Michel PAUL-HAZARD déplore cette situation qui le prive de réseau Internet alors qu'il paye un service qu'il n'a pas. Monsieur le Maire précise que sur le Grand Angoulême, ce sont les opérateurs qui ont pris en charge l'intégralité de la pose de la fibre. M. Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle que St Amant avait été partagé en deux (partie Sud et partie Nord), qu'une partie a bien été faite et que l'autre partie n'a pas encore avancé. M. Michel PAUL-HAZARD précise qu'en fait la fibre passe à 50 mètres de sa maison puisqu'il y a 10 ou 15 ans une entreprise avait fait une autoroute de fibre et déplore de ne pouvoir s'y raccorder.

Fin de la séance 21 h 50